



RÈGLEMENT DE COURSE TRAIL DE PIGNAN 2020 COMMUNE DE PIGNAN

Les épreuves

L'association Endurance Club Garrigues « ECG Pignan » organise une course nature intitulée le trail de Pignan le dimanche 26 janvier 2020 sur la commune de Pignan.

Cette course est à vocation humanitaire, les bénéfices seront versés à l'association pignanaise Togo Mil Partages, qui apporte son soutien aux enfants orphelins d'Atakpamé au Togo.

Cette manifestation se compose de 3 épreuves chronométrées dites trail découverte et une course enfant de 2 km (la picholine) non chronométrée :

- une course nature de 19 km (la rougette) en solo ouverte à partir de la catégorie junior (18/19 ans) dénivelé 500 m.
- une course nature de 11 km (la garriguette) en solo ouverte à partir de la catégorie cadet (16/17 ans) dénivelé 250 m.
- une course nature de 5 km (la pignanaise) en solo ouverte à partir de la catégorie minime (14/15 ans) dénivelé 100 m.

un parcours ludique d'obstacle (l'olivette) sera aménagé dans le parc du château de Pignan pour les plus petits.

Les heures de départ des différentes courses sont prévues comme suit :

9 h la rougette (19 km)
10 h la garriguette (11 km)
11 h la pignanaise (5 km)
11 h 30 la picholine (2 km)

L'heure limite d'arrivée est fixée à 12 h 30 pour toutes les courses. Le parcours ludique sera ouvert et animé de 11 h 15 à 11 h 45.

Des ravitaillements sont prévus sur chaque parcours : 3 sur le 19 km, 2 sur le 11 km et 1 (point d'eau seulement) sur le 5 km ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée pour l'ensemble

des courses. L'ensemble des courses se déroule sur de nouveaux parcours qui ne seront dévoilés aux participants que le jour de la course.

Les accompagnants en vélo ou toute forme de véhicules sont interdits.

Le parcours de 19 km se déroule en partie en zone Natura 2000. Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement à suivre le parcours balisé et à ne jeter aucun déchet dans la nature (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement).

Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées... fera l'objet d'une disqualification immédiate.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

En cas d'annulation, les participants ayant versé leur cotisation seront remboursés de celle-ci après une déduction forfaitaire de 2 € permettant à l'organisation de faire face aux frais engagés avant l'annulation.

Inscriptions

Les inscriptions pourront se faire en ligne sur le site de ATS Sport (www.ats-sport.com) jusqu'au vendredi 24 janvier 18h ou sur place le samedi 25 janvier entre 14h et 18 h et le dimanche 26 janvier de 7h30 jusqu'à 30 mn avant le départ de la course. Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement du coureur. Le nombre de coureurs est limité à 350 pour la rougette (19 km), 500 pour la garriguette (11 km) et 150 pour la pignagnaise (5km)

| TARIFS | En ligne jusqu'au 31/12/2019 | En ligne du 1/01/2020 au 24/01/2020 | La veille et le jour de la course |
|------------------------|------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| la rougette (19 km) | 15,00 € | 17,00 € | 19.00 € |
| la garriguette (11 km) | 10.00 € | 12,00 € | 14.00 € |
| la pignanaise (5km) | 5,00 € | 7,00 € | 9.00 € |
| la picholine (2km) | Non ouvert | Non ouvert | 2,00 € |

Licences, certificats médicaux, attestations parentales pour les mineurs

La participation aux trails est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisation :

- de licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ou licence sportive délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître par tout moyen la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou une licence FFCO, FFPM, FF Tri en cours de validité à la date de la manifestation
- ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou de sa copie de moins d'un an.

La participation aux courses enfants est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisation :

- ❑ de licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ou licence sportive délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître par tout moyen la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ❑ ou une licence FFCO, FFPM, FFTri en cours de validité à la date de la manifestation
- ❑ ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou de sa copie de moins d'un an, accompagné d'une autorisation parentale.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Dossards

Le retrait des dossards sera possible le samedi 25 janvier 2020 de 14 h à 18 h dans la salle du bicentenaire à Pignan et le dimanche 26 janvier 2020 à partir de 7h30 jusqu'à 15 minutes avant l'heure de départ de la course. Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisation ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard et sa puce soit à un poste de ravitaillement soit à un signaleur soit à l'arrivée. Il ne doit pas quitter la course sans prévenir l'organisation.

Classement et récompenses

Un classement général et un classement par catégories sera établi pour les 3 courses, la rougette (19 km), la garriguette (11 km) et la pignanaise (5 km).

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu à partir de 12 h.00.

Récompenses (filles et garçons) :

la rougette (19 km) et la garriguette (11 km)

- les 3 premiers au scratch de chaque course
- les vainqueurs par catégorie définie par l'organisateur (sans cumul de récompense)

la pignanaise (5 km)

- les 3 premiers au scratch

Chaque enfant ayant participé aux courses enfants et au parcours ludique se verra remettre une récompense à l'arrivée.

Dans le cas où un coureur serait absent lors de la remise des récompenses, celui-ci ne pourra en aucun cas retirer son lot à un autre moment ou à un autre endroit.

Chaque inscrit à l'une des trois courses la rougette (19 km), la gariguette (11 km) ou la pignanaise (5 km) se verra offrir un lot lors du retrait du dossard ou à son arrivée. Les 3 entreprises ou clubs dont les membres auront parcouru le plus de kilomètres se verront récompensés.

Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile (loi n° 84-610, art 37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur. Les participants renoncent à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement (article L321-4 du code des sports)

Sécurité

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin, équipe de secouristes, avec un véhicule sécurité et assistance aux victimes (VSAV) et signaleurs. Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation.

Les médecins de l'épreuve peuvent mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.*

Droit d'image

Chaque coureur accepte que l'organisation diffuse son nom, résultat, les photos et vidéos sur le site de l'organisation et de ses partenaires ou tout autre média.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion du trail de Pignan. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que nous pouvez exercer en vous adressant à l'association ECG Pignan adresse, adresse mail

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

En savoir plus sur <http://www.traildepignan.fr>